

Concours externe, concours interne et 3^{ème} concours d'accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe session 2021

Mardi 30 mars 2021

Résolution d'un cas pratique

« Résolution écrite d'un cas pratique à partir des données communiquées au candidat relatif à une situation à laquelle un adjoint territorial du patrimoine de 1ère classe peut être confronté dans l'exercice de ses fonctions. »

Durée: 2 heures - coefficient: 4

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- L'utilisation du blanc correcteur est autorisée.

Ce sujet comprend 10 pages (y compris la page de garde)

Vous répondez aux questions suivantes sur votre copie dans l'ordre des questions en prenant le soin d'indiquer le numéro de la question.

Concours externe, concours interne et 3^{ème} concours d'accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe session 2021

Mardi 30 mars 2021

Liste des documents joints :

Document n° 1 : Petite note sur le film documentaire page 4

https://www.reseau-canope.fr/decouvrez-canope

Document n° 2 : Le mois du film documentaire, qu'est-ce que c'est ? page 5

Site du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée

Document n° 3 : Comment participer au « Mois du Doc » ? pages 6 à 8

https://imagesenbibliothegues.fr/mois-du-doc/comment-participer-au-mois-du-doc

Document n° 4 : Comment réussir une animation en bibliothèque ? pages 9 et 10 www.interbibly.org, fiches d'Interbibly publiées avec le concours de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Champagne-Ardenne et le Conseil Régional de Champagne-Ardenne

CAS PRATIQUE

Vous travaillez à la médiathèque municipale de Cultureville, commune de 16 000 habitants. Nous sommes en fin d'année.

Votre directrice souhaite que la médiathèque participe à l'opération nationale « Mois du Film Documentaire » organisée par l'association Images en Bibliothèques. Elle vous demande de préparer, pour le mois de novembre de l'année suivante, la projection d'un film documentaire dans votre établissement. Vous disposez d'une salle d'animation équipée d'un écran, d'un vidéoprojecteur et pouvant accueillir 80 personnes.

Le film documentaire choisi s'intitule « Planète » et porte sur le thème du développement durable.

Répondez sur votre copie, aux questions suivantes, dans l'ordre des questions, en prenant le soin d'indiquer le numéro de la question et en vous appuyant, notamment, sur les documents joints.

QUESTION 1 (4 points)

Votre directrice vous charge d'intervenir dans une classe de seconde du lycée de Cultureville pour promouvoir, à la demande du chef d'établissement, les films documentaires.

- a) Quelle définition proposez-vous du film documentaire, d'une façon générale, et des différentes catégories qui existent en la matière ?
- b) Quels arguments mettez-vous en avant pour inciter les jeunes lycéens à regarder des films documentaires ? Citez 3 arguments en les développant.

QUESTION 2 (3 points)

Les droits de projection du film documentaire que vous avez choisi sont détenus par une société de production. Celle-ci vous demande, à ce titre, une participation de 150 euros. Elle vous propose par ailleurs de faire venir le réalisateur pour le débat qui suivra la projection moyennant une rémunération de 250 euros, une nuitée d'hôtel à 115 euros, 2 forfaits repas à 30 euros chacun et un défraiement kilométrique de 0,80 euro par kilomètre pour une distance aller de 229 km (prévoir un aller-retour).

La DRAC octroie une subvention de 200 euros et la Médiathèque départementale octroie une subvention de 350 euros.

Présentez le budget prévisionnel des dépenses et des recettes établies ci-dessus, sous forme de tableau.

QUESTION 3 (4 points)

En amont de la projection, votre directrice vous demande de préparer des animations sur le thème du film documentaire choisi. Ce programme doit avoir lieu dans la médiathèque.

Présentez 4 exemples concrets d'animation, en développant vos propositions.

QUESTION 4 (3 points)

En complément des actions prévues dans la médiathèque, votre directrice vous fait part de son souhait de toucher et d'attirer d'autres publics en dehors des usagers réguliers.

- a) Que pouvez-vous entreprendre afin de répondre à sa demande ? Détaillez votre réponse.
- b) Quels types de partenaires ou de structures pouvez-vous contacter ? Détaillez votre réponse.

QUESTION 5 (3,5 points)

L'élu délégué à la culture de la municipalité, informé par la directrice de la médiathèque du projet d'organiser cette projection, exprime des doutes sur l'intérêt d'une telle opération et souhaite des précisions.

Votre directrice vous demande de rédiger une note à l'attention de cet élu (15 à 20 lignes maximum) afin de présenter l'opération, son déroulé, le calendrier prévisionnel et ses avantages.

QUESTION 6 (2,5 points)

- a) En pleine projection, l'alarme-incendie se déclenche. Quelle est votre réaction?
- b) A l'issue de la projection, une personne présente, à qui vous conseillez de s'inscrire afin de pouvoir bénéficier du fonds de DVD de la médiathèque, vous rétorque qu'elle n'en voit pas l'intérêt et que maintenant « tout est sur Internet ». Que lui répondez-vous ?

Document n° 1:

Petite note sur le film documentaire

Un peu d'histoire : - les frères Lumière

le cinéma allemand (1914/1819)le cinéma russe (1917/1951)

Robert Flaherty et son film Nanouk l'esquimau (1922)
La France des années 30 et le « réalisme poétique »

- Le cinéma allemand (1933/1945) - Le cinéma direct (les années 50) ...

Définition :

Genre cinématographique à part entière et opposé au cinéma de fiction, on appelle documentaire un film qui a caractère de document, un film qui s'appuie sur des documents pour décrire une certaine réalité ou l'arranger selon les convenances. Il diffère de la fiction dans la mesure où il a généralement un but informatif, le sujet étant une réalité et non une histoire imaginaire ou adaptée. Pour réaliser un documentaire, il n'est pas impossible de faire des reconstitutions de certains faits ou éléments manquants. Dans ce cas de figure, on parle de « mise en place » alors qu'en fiction, on parle plutôt de mise en scène.

Le documentaire se propose donc, à partir de prises de vues (et sons) considérées comme des documents, de se référer au réel, de le restituer sur l'écran et, éventuellement, de l'interpréter. Il est généralement accompagné d'un commentaire off qui a valeur de présentation et d'explication. Ce commentaire off (que l'on peut rédiger après la définition du sujet, l'investigation et la recherche des documents et informations nécessaires à l'écriture de la trame, la trame et la segmentation...) peut alors servir de base narrative pour l'exposition des faits (comparable au «scénario» dans le cas d'une fiction). Les tournages dans ce cas de figure seront faits en fonction de ce qui est écrit dans le texte off. La phase d'écriture a une importance capitale dans la réalisation d'un documentaire. Selon la configuration donnée, un documentaire peut intégrer des interviews, mais ceci n'est pas une obligation. Il se construit comme un sujet littéraire (introduction, développement, conclusion) à partir d'une trame précise du sujet. On choisit généralement un angle d'attaque, des priorités en termes d'informations à transmettre, avant de rédiger le contenu chronologique. Un documentaire suppose une exploration profonde du sujet, avec un maximum d'informations que l'on donne dans une logique discursive (cohérence du traitement du contenu).

Genre cinématographique noble, le documentaire est très exigent : recherches; documentation; investigations sur le terrain, exactitude des informations à transmettre; patience et méthode pour le film animalier ...

Par définition, la description, la présentation « neutre » et « objective » de la réalité et/ou son arrangement (travestissement de la réalité) sont les deux approches ou options de traitement du sujet. Cependant, il faut nuancer les propos : parler d'objectivité et de neutralité c'est évoquer l'idée de la « non implication » de l'auteur, une des règles déontologique en matière de journalisme. Or, on peut bien rechercher la neutralité mais, le choix par exemple de formulation de phrases dans son texte off, le choix d'un angle d'attaque, le choix de certaines taille plan, le choix d'une option de montage...sont déjà une implication personnelle. D'où la difficulté de parler de la non implication des auteurs en matière de transmission de l'information (dans les films documentaires ou les reportages). La frontière entre travestir l'information ou observer la neutralité est donc mince et poreuse. Il existe plusieurs types/genres documentaires, selon la nature du sujet et l'option de narration choisie :

- Film ethnologique
- Film ethnographique
- Documentaire humaniste
- Film de compilation
- Film de voyage
- Documentaire propagandiste
- Docudrame
- Essai cinématographique

https://www.reseau-canope.fr/decouvrez-canope

Document n° 2:

Le mois du film documentaire, qu'est-ce que c'est?



Pas encore vingt ans d'âge, mais presque : le Mois du film documentaire se déroule du 1er au 30 novembre 2018 pour sa 19ème édition. C'est l'association Images en bibliothèque, dédiée à la diffusion des films dans les médiathèques, qui structure l'événement avec l'aide du ministère de la Culture et de la Communication et du CNC. Le Mois du film documentaire, qui sera lancé le soir du 30 octobre au Centre Pompidou avec la projection de *Game Girls* d'Alina Skrzeszewska (sur un couple de femmes dans le quartier violent de Skid Row à Los Angeles), n'est pas un festival à proprement parler, mais un véritable événement culturel, transversal à toute la France (et à d'autres pays), géographiquement et structurellement : le Mois du documentaire s'appuie sur un réseau de plus de 2 500 structures pour faire découvrir plus de 1 500 films d'une richesse et d'une diversité conséquentes.

Des thématiques variées

Importance de la sélection oblige, le Mois du film documentaire n'est pas limité à un thème unique. Et chacun d'entre eux peut être décliné en sous-thèmes en fonction du lieu choisi pour les projections : la guerre de 14-18, à l'occasion du centenaire de l'Armistice de la Grande guerre, est visible dans plusieurs cycles documentaires comme celui du Réseau des Médiathèques de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (« La guerre 14-18 à travers l'art » en sept films), ou le Pôle culturel La Lanterne à Rambouillet qui a pour sujet « Les femmes et la Grande guerre » avec deux documentaires.

Les projections peuvent aussi être réparties en rétrospectives : trois documentaires sur Ingmar Bergman en Nouvelle-Aquitaine, un cycle Nicolas Philibert dans deux cinémas (l'Utopie de Sainte-Livrade-sur-Lot et le Normandy de Vaucresson)... Au programme également, des cycles sur l'architecture, l'écologie, la jeunesse, les 50 ans de Mai 68 et l'héritage des utopies.

Arte, l'un des partenaires du Mois du film documentaire, met par ailleurs à disposition des programmateurs les films de leur série « La Lucarne » sur des sujets originaux (*La Corde du diable* de Sophie Bruneau sur l'histoire du fil de fer barbelé…). Des séances spéciales « jeune public » sont aussi proposées, avec des formats plus courts.

Un événement mondial

L'événement est transversal, mais aussi transnational. Le Mois du film documentaire se déroule également en Arabie saoudite, en Inde, au Vietnam, jusqu'en Amérique du Sud même (Colombie, Brésil, Bolivie, Venezuela...), avec des séances dans les cinémas locaux organisées par l'Alliance française et les consulats et ambassades locales, parfois en association avec des festivals et des événements locaux. Citons par exemple, à l'Alliance française de Chennai, capitale du Tamil Nadu (Inde), les projections, reliées par le thème « Gastronomie et amour du vin », de Wine Calling et La Cuisine des justes ; ou celle de Children of the Republic le 14 novembre pour la Journée internationale des droits de l'enfant.

Enfin, le site du Mois du film documentaire permet de se retrouver facilement dans cette grande richesse de propositions, grâce à un système de géolocalisation qui renforce l'attention donnée au tissu local. Le Mois du film documentaire s'appuie sur un réseau de partenaires (communaux, régionaux, artistiques et culturels... comme le journal *La Croix* ou l'ACID) permettant une couverture très importante du territoire. Et, en fin de compte, de rappeler l'importance de la médiathèque comme lieu de diffusion et d'échange plurimédia.

Source : site du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée, consulté le 6 février 2021

Document n° 3

https://imagesenbibliotheques.fr/mois-du-doc/comment-participer-au-mois-du-doc



Comment participer au Mois du doc?

La participation est libre et gratuite et s'adresse aux structures culturelles, éducatives et sociales désireuses de montrer des documentaires de création. L'inscription de la programmation se fait sur le site d'Images en bibliothèques et une fois validée elle devient visible au public et à la presse sur le site www.moisdudoc.com.

Comment inscrire sa programmation?

- Créer et se connecter sur « mon espace »
- 2. Trouver où remplir sa fiche structure
- 3. Trouver où remplir sa fiche professionnelle
- 4. Choisir entre cycle, programmation hors cycle et événement hors cycle
- 5. Remplir les informations de son cycle
- 6. Renseignez votre projection
- 7. Trouver où créer une fiche film
- 8. Renseigner son événement
- 9. Valider sa programmation
- 10. Modifier un horaire lorsqu'une projection est en ligne

Qui peut participer ?

Toute structure qui souhaite organiser une ou plusieurs projections de films documentaires chez elle ou chez un lieu partenaire.

L'inscription s'adresse aux structures culturelles, éducatives et sociales, en France et dans le monde : médiathèques, salles de cinéma, associations, musées, Alliances et Instituts français, centres culturels, établissements éducatifs, structures sociales, MJC, foyers ruraux, établissements pénitentiaires, hospitaliers, etc.

Sont considéré es comme participant es, les organisateurs-trices dont la programmation apparaît sur le site www.moisdudoc.com, pour cela, l'organisateur-trice doit inscrire sa programmation en ligne sur le site d'Images en bibliothèques avant le mois d'octobre.

Les partenaires professionnels ainsi que les lieux de diffusion où se déroulent les séances font aussi partie du réseau du Mois du film documentaire. L'inscription n'est pas u appel à films : elle ne s'adresse pas aux sociétés de production et distribution !

Comment monter son projet?

Le Mois du film documentaire repose sur le principe de liberté de programmation. Images en bibliothèques, coordination nationale et ses partenaires régionaux réalisent des propositions de films. Vous pouvez participer à ces projets en réseau ou monter votre propre événement.

Pour participer, vous devez organiser, au mois de novembre, au moins une projection de film documentaire ou un événement en lien avec le cinéma documentaire.

Vous pouvez : organiser une ou plusieurs projections, programmer des films seuls et/ou regroupés autour d'une thématique (cycle), organiser un ou plusieurs événements (Masterclass, atelier pratique, conférence, exposition, etc.). Nous vous invitons à élaborer une programmation originale, autour d'une thématique ou d'un·e auteur-trice, et à accompagner vos séances de rencontres et débats!

Quel(s) film(s) programmer?

Le Mois du film documentaire valorise le documentaire de création. Films récents ou de patrimoine, films français ou étrangers, de cinéma, de télévision ou auto-produits... Vous êtes libre de programmer le ou les film(s) que vous souhaitez à partir du moment où il s'agit de films documentaires.

Vous pouvez vous appuyer sur les propositions de films avec des droits négociés réalisées par Images en bibliothèques et ses partenaires.

Vous avez aussi accès aux catalogues partenaires dans lesquels vous trouverez des films avec les droits négociés. Vous pouvez aussi contacter directement la société de production ou de distribution pour négocier directement avec lui les droits des films.

Rendez-vous sur film-documentaire.fr, une base de données de films documentaires de référence qui vous permettra de trouver les ayants-droits des films.

Quels coûts prévoir ?

Droit des films

Lorsque vous organisez une projection de films, vous devez vous acquittez des droits de projection ainsi que des droits musicaux.

Les droits de projection

L'inscription ne dispense pas de l'acquittement des droits de diffusion!

Vous devez vérifier que vous disposez des droits de projection publique et si nécessaire négocier la location du film auprès de l'avant droit.

Vous pouvez passer par un catalogue de film ou contacter directement l'ayant droit. Pour trouver l'ayant droit d'un film, vous pouvez vous rendre sur film-documentaire.fr, champ "détenteur des droits".

Le tarif varie en fonction du catalogue ou des négociations avec l'ayant droit. Images en bibliothèques négocie autour de 100 à 150 euros TTC pour un long métrage et autour de 50 euros pour un court métrage.

Les droits musicaux

Si vous diffusez de la musique au public au sein de votre établissement, notamment par le biais de films qui sont projetés ou visionnés sur place, vous êtes redevable de droits auprès de la Sacem.

Vous n'êtes pas concerné seulement si le film que vous diffusez ne contient pas de musique ou s'il contient une du domaine public ou de compositeurs non-inscrits à la Sacem (attention, la Sacem dispose d'accords avec les sociétés d'auteurs de pays étrangers pour le recueil des droits musicaux).

La tarification varie en fonction du projet, de la gratuité ou non, de l'équipement, du nombre de spectateurs, etc. Certaines structures payent un forfait global annuel qui inclut toutes les diffusions de musique.

Il convient de se renseigner si votre structure dispose déjà d'un accord avec la Sacem, et si le forfait convenu comprend la diffusion de musique à travers les films. Si ce n'est pas le cas, il est nécessaire de déclarer les projections à la Sacem et s'acquitter des droits musicaux.

Pour plus d'informations, contactez directement votre délégation régionale Sacem

N'oubliez pas qu'en cas de contrôle, tout contrevenant s'expose à une amende, voire une peine de prison.

Accompagnement

Vous devez prévoir un budget, si vous le pouvez, pour inviter le/la cinéaste ou un e intervenant e.

Il faut prévoir le défraiement du transport aller/retour et l'hébergement le cas échéant. Vous devez également prévoir une rémunération dont le montant est à déterminer avec la personne invitée.

Comment inviter un e cinéaste ou un e intervenant e?

Comment trouver les coordonnées ?

Si vous êtes adhérent e, vous trouverez les contacts d'intervenant es et de cinéastes dans l'Annuaire professionnel. Nous pouvons vous aider à trouver les coordonnées d'un e cinéaste grâce à notre partenariat avec Scam, pour cela contactez-nous.

Quel coût prévoir ?

Il faut prévoir le défraiement du transport aller/retour et l'hébergement le cas échéant. Vous devez également prévoir une rémunération dont le montant est à déterminer avec la personne invitée.

Quelles aides financières ?

Images en bibliothèques propose des aides financière à la venue de cinéastes et intervenant-es pour ses adhérent-es.

Comment communiquer?

L'inscription en ligne donne droit à l'utilisation du label du Mois du film documentaire, seul·es les participant·es inscrits et les partenaires peuvent utiliser le nom et le label de la manifestation.

Vous pouvez recevoir un kit de communication gratuitement composé d'affiches (grandes et petites) et de marques pages. Faites en la demande avant début septembre !

Vous bénéficiez d'éléments graphiques et de supports de communication : visuel, bannières, affiches, catalogues.

Travailler en partenariat

Le réseau du Mois du film documentaire se développe à travers les projets menés en réseau. Ces partenariats favorisent la mutualisation des moyens et facilitent la circulation des publics entre les lieux.

Certaines structures participantes ne disposent pas de lieu de projection. Leur participation est rendue possible grâce aux partenariats avec des salles de cinéma ou d'autres structures.

Les structures qui organisent des diffusions non commerciales (médiathèques, associations, musées, etc.) mènent une activité complémentaire des salles de cinéma en diffusant des films qui ne sont pas à l'affiche. Mener une activité concertée permet de proposer une offre culturelle diversifiée sur son territoire.

Document n° 4

Comment réussir une animation en bibliothèque ?

Mettre en place des actions culturelles est devenu un objectif majeur pour les professionnels des bibliothèques. Les projets sont multiformes : monter une exposition, accueillir un auteur, organiser des conférences, accompagner une résidence.

Sommes-nous formés, habilités et compétents pour conduire ces projets ? Force est de reconnaître qu'en ce domaine, la formation est balbutiante et que les savoirs et savoir-faire reposent principalement sur les expériences des uns et des autres.

L'âme, le devoir et la raison

Réussir un projet culturel en bibliothèque suppose trois préalables : soutenir un propos artistique et culturel, défendre un objectif professionnel et s'appuyer sur un schéma organisationnel.

Qu'il s'agisse de valoriser l'œuvre d'un artiste, un courant d'idées, une ligne éditoriale, un fait historique, un phénomène scientifique, un concept novateur, toute action culturelle naît, s'inscrit et se développe dans le désir de défendre des valeurs artistiques et culturelles. L'animation ne se décrète pas, elle aurait plutôt tendance à s'imposer par la seule force d'une envie et d'une idée.

Témoignage de l'engagement intellectuel des professionnels, l'animation est aussi le reflet des missions qu'ils assignent à leur fonction : valoriser des fonds documentaires ou des collections patrimoniales, affirmer la présence de la bibliothèque dans la politique culturelle de la ville, développer les publics, créer du lien social, soutenir les actions pédagogiques des enseignants, susciter la constitution de réseaux professionnels, favoriser les pratiques amateurs, soutenir la création... Toute démarche d'animation s'inscrit dans des objectifs professionnels lisibles et clairement identifiables.

Des envies, des idées, des missions... et de la méthode. Conduire une animation, c'est écrire un scénario, constituer et mobiliser une équipe, collecter des ressources, programmer des actions, dater des opérations, un début et une fin.

Une équipe, un budget, un programme

L'animation est un long fleuve tranquille à condition qu'elle soit programmée bien en amont de sa réalisation finale : vernissage de l'exposition, accueil d'un auteur, journées portes ouvertes... Constituer un comité de pilotage est une première règle. Il peut réunir selon le cas, un chef de projet (bibliothécaire) qui assure le bon déroulement de l'opération dont il maîtrise l'ensemble des rouages, un spécialiste du sujet, un expert, un historien ou un artiste, qui valide les options scientifiques ou artistiques, un responsable administratif en charge des aspects financiers et juridiques et un régisseur assurant la réalisation technique et pratique.

Ponctuellement, selon l'ampleur de l'opération et les ressources financières réunies, on recherchera l'expertise d'un graphiste pour la création des visuels de communication, d'un scénographe pour l'installation d'une exposition et d'un attaché de presse pour la promotion de l'événement.

Parallèlement il apparaît opportun de faire émerger des partenariats auprès des institutions, associations et personnalités reconnues qui apporteront une plus-value à l'opération en lui offrant un plus large rayonnement et en l'inscrivant dans une plus longue durée et permettront une répartition des coûts. Si les coproductions d'événements en compliquent la réalisation, elles en provoquent un enrichissement.

Après avoir défini le scénario d'une animation, réuni les partenaires et établi l'échéancier (le rétroplanning), il convient de bâtir le budget prévisionnel. A la question de savoir s'il faut organiser une manifestation en fonction d'un budget, nous préférons l'option qui consiste à déterminer un contenu d'opérations, d'en prévoir les coûts et ensuite de rechercher les financements sachant qu'un budget se compose de dépenses ... et de recettes et se présente équilibré.

Lorsque le budget prévisionnel est établi, il s'avère nécessaire de réunir les devis après avoir mis en concurrence les prestataires éventuels. Toute démarche de recherche de subventions est précédée de la constitution d'un dossier de présentation de l'opération.

Il est constitué d'une note d'opportunité, d'un descriptif expliquant les buts, les contenus et les attendus (publics visés, objectifs professionnels, déroulement de la manifestation), d'un échéancier, du budget prévisionnel, d'une demande écrite de subventions, des modalités d'évaluation

Ce n'est qu'après avoir obtenu la certitude des engagements des partenaires que l'on peut concrètement programmer et réaliser les actions.

Il est essentiel de planifier rigoureusement les étapes du processus et de rédiger un rétroplanning à communiquer et à faire valider par l'ensemble des partenaires. Nous proposons ci-dessous un exemple d'échéancier qui est modulable selon l'ampleur de la manifestation. Mais il faut tenir compte de la lenteur du déroulement des opérations, de la difficulté à obtenir des décisions fermes et des inévitables contrariétés et inattendus.

Expliquer, informer, communiquer, valoriser

Certaines manifestations, en dépit de leur qualité, ne rencontrent pas le succès escompté ; un défaut de médiation en est la cause.

Les projets doivent être présentés, expliqués, « vendus » dès l'origine et tout au long de leur déroulement. Au démarrage, il est judicieux, lors de réunions ou par l'envoi d'un courrier, d'en informer ses collègues de travail, sa hiérarchie administrative et ses partenaires financiers et culturels habituels, ainsi que les institutions et personnalités susceptibles de s'intégrer au projet (établissements d'enseignement, associations, publics référencés, partenaires de nos réseaux de coopération : Interbibly, pôle associé Bnf, réseau des ECM, des villes-lecture...). Puis, il faut réfléchir à un plan de communication :

Comment communiquer ? Diffusion des outils de communication, organisation d'une conférence de presse, envoi de dossiers de presse, participation à des émissions radios ou télés.

Auprès de qui ? Nos partenaires, notre public habituel, les médias, les spécialistes du sujet traité, les publics visés Quand ? Dès l'origine pour nos partenaires, en fonction de la périodicité de la parution ou de diffusion pour les médias, les deux mois qui précèdent l'ouverture de la manifestation pour le « grand » public.

Par quels moyens ? Création des outils de communication : imprimés, affiches, programmes, signets, dépliants, dossiers de presse et site internet ; organisation de réunions d'information et conférences de presse.

Nous constatons tous que le succès d'une manifestation, festival, expositions, etc. est éphémère. Réel à ses débuts, il a tendance à s'essouffler sur la durée. C'est pourquoi nous préconisons de valoriser les expositions par des manifestations adjacentes qui en relancent l'intérêt et attirent un nouveau public : colloques, journées d'étude ou conférences, concerts, lectures-spectacles, rencontres-dédicaces, expositions parallèles, journées d'ouverture exceptionnelle, visites guidées, stages thématiques, masterclasses ou workshops. Une invitation continuelle sera faite auprès des établissements scolaires et des groupes constitués à participer à des visites guidées. La qualité des actions de communication est primordiale. Communiquer est un métier. Les bibliothécaires en ont-ils les compétences ? En ont-ils les moyens ? Disposent-ils du temps suffisant pour informer ?

Nous suggérons de dégager au sein du comité de pilotage la fonction d'attaché de communication ou de déléguer cette tâche à un prestataire spécialisé.

Evaluer, pérenniser

Si l'évaluation apparaît traditionnellement comme la phase d'achèvement de l'opération, elle est avant tout un processus permanent qui s'effectue dès la mise en place du projet et s'écrit, s'énonce tout au long du processus. Elle porte à la fois sur la réalisation de l'opération, son impact public et sa pertinence par rapport aux objectifs initiaux. Les principaux outils d'évaluation sont les suivants : statistiques de fréquentation, statistiques de demandes de renseignements avant, pendant et après, enquêtes quantitatives, questionnaires, livre d'or (bêtisier ?), réflexions du public concernant les contenus visuels, outils de médiation, horaires, signalétique, études qualitatives fondées sur des entretiens, notification des conditions de visites : temps passé, utilisation des outils de médiation, questions posées..., impressions ressenties par les porteurs du projet, dépenses non prévues dans le budget prévisionnel.

Il peut être utile de créer un observatoire permanent de la manifestation et de procéder régulièrement à des réunions de bilan assorties de compte-rendu.

Une opération d'animation n'est jamais achevée. De multiples actions de pérennisation sont susceptibles de lui conférer une longue durée et un plus grand rayonnement : prêt ou location d'exposition, rédaction d'actes de colloque, participation à des débats, nouvelle présentation d'une exposition...

Réussir une animation en bibliothèque ne consiste pas en l'application rigoureuse de règles intangibles : les ingrédients nécessaires reposent avant tout sur l'enthousiasme, la détermination des porteurs de projets et leur capacité à mobiliser les énergies. Mais tout projet nécessite l'écriture d'un bon scénario et le suivi d'une méthodologie clairement identifiée.

www.interbibly.org

Les fiches d'Interbibly sont publiées avec le concours de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Champagne-Ardenne et le Conseil Régional de Champagne-Ardenne.